

Pour un premier contact, téléphonez au

02/352.35.11

Le Conseil de l'Action Sociale est composé de onze membres élus par le Conseil Communal de Waterloo :

M. E. VERDIN, Président, Avenue des Coquelicots 5 (02-351.01.62)

Mme M. DEHENNAU-WAUTHIER, Chemin des Postes 236 (02-354.89.13)

M. J.P. LOUCKX, Rue de la Station 20 (02-354.83.90)

Mme J. GAYZAL-PEROT, Rue Victor-Hugo 71 (02-354.14.37)

M. J.F. THONON, Avenue des Vallons 24 (02-354.68.15)

Mme M. CALIFICE-DINNEWETH, Drève des Dix Mètres 30 (02-354.80.78)

M. P. WILLIOT, Avenue Emile Theys 23 (02-351.45.80)

Mmes B. VANDER BORGHT, Avenue de la Ferme 11 (02-351.44.93)

P. VANDEWALLE-COMPERNOLLE, Avenue Beau Séjour 20 (02-354.87.71)

M. F. BOURGYS, Drève Marguerite 13 (0476-433.196)

Mme B. MARCHAND-ALAERTS, drève de l'Infante 50 A (02-353.00.88).

Président : Etienne Verdin

<http://www.cpaswaterloo.be>



L'entrée



L'accueil



La salle du Conseil



Les membres du Conseil

LE C.P.A.S.



de Waterloo

Chemin du Bon Dieu de Gibloux 26

1410 Waterloo

Tél. : 02/352.35.11

Le Conseil de l'Action Sociale.

Le C.P.A.S. est administré par un Conseil de l'Action Sociale composé de 11 membres.

Il se réunit au moins une fois par mois sur convocation de son Président et règle tout ce qui est de la compétence du C.P.A.S.

Les réunions se **tiennent à huis clos** au siège du C.P.A.S.

Le Comité de Concertation.

Une délégation du Conseil de l'Action Sociale et une délégation du Conseil Communal, formant conjointement le Comité de Concertation, se réunissent au moins tous les 3 mois et établissent annuellement un rapport annexé au Budget du Centre.

Le Bureau Permanent.

Le Conseil de l'Action Sociale constitue obligatoirement en son sein un Bureau Permanent chargé de la **gestion des affaires d'administration courante**. Il est composé de 4 membres.

Le Comité Spécial du Service Social.

Le Conseil de l'Action Sociale constitue en son sein un Comité Spécial (d'un nombre de membres déterminé par lui). Celui-ci est chargé, deux fois par mois,

de l'examen des dossiers d'aide individuelle. Il a pouvoir de décision en matière d'aide sociale.

Les autres Comités Spéciaux.

Le Comité Spécial des Finances, le Comité Spécial de Gestion du « Gibloux », la Commission Repas.

Le Président.

Le Président du C.P.A.S. dirige les activités du Centre et préside de droit tous les comités spéciaux ainsi que le Bureau Permanent dont il est chargé de l'exécution des décisions.

1. Il veille à l'instruction préalable des dossiers et des affaires soumises au Conseil de l'Action Sociale.
2. Il arrête l'ordre du jour des réunions et convoque les membres du Conseil de l'Action Sociale (par écrit envoyé au domicile cinq jours avant la réunion).
3. Il signe les délibérations du Conseil de l'Action Sociale, du Bureau Permanent et des Comités Spéciaux et est chargé de l'exécution des décisions qui y sont prises.
4. Il signe les publications, actes et correspondance du C.P.A.S.
5. Il représente le C.P.A.S. dans les actes judiciaires et extra-judiciaires.
6. Il réceptionne avec le secrétaire le courrier du C.P.A.S.
7. Il doit accorder l'aide urgente requise lorsqu'une personne sans abris sollicite l'aide du C.P.A.S.

Il peut, en cas d'urgence et dans les limites prévues par le règlement d'ordre intérieur du Conseil, décider l'octroi d'une aide sociale à charge pour lui de soumettre sa décision au Conseil à la prochaine réunion en vue d'une décision collégiale.

Le président du C.P.A.S. est membre du Collège Communal.

Nos partenaires.

Le C.P.A.S. peut faire appel à la collaboration de personnes ou de services. Nos différents partenaires sont : la Croix-Rouge, Bébé-Meeting, Mains-Tendues, le Barreau de Nivelles, le Centre Pluraliste Familial,...

Avec les associations, il coordonne toute l'action sociale dans notre commune.

Le budget annuel du C.P.A.S. est de près de 13 millions d'euros, dont :

- L'action sociale : 3,5 millions
- L'aide à domicile : 2 millions
- La maison de repos : 4,5 millions
- Et ses services de support...

Le Centre Public d'Action Sociale, c'est aussi la Maison de Repos et la Maison de Repos et de Soins « Le Gibloux »

Le Centre Public d'Action Sociale, c'est aussi le Service d'aide aux familles et aux personnes âgées.

Le Centre Public d'Action Sociale est au service de toute la population de Waterloo